



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Associations

Question écrite n° 39209

Texte de la question

M Guy Chanfrault appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur les critères de représentativité des associations de handicapés au niveau national. Il lui demande si l'Association des handicapés, malades et invalides, implantée dans quatre-vingt-sept départements et dont le siège national est à Montpellier (Hérault), peut prétendre à une reconnaissance de la part de son ministère.

Données clés

Auteur : [M. Chanfrault Guy](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39209

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1595